



Monsieur USMANOV Rafael

Poitiers, le 04/06/2021

Direction
territoriale de
Poitiers

05.49.62.65.70

86 Avenue du
8 mai 1945
86000 Poitiers

www.ofii.fr

**NOTIFICATION DE SORTIE D'UN LIEU D'HEBERGEMENT
POUR DEMANDEUR D'ASILE**

(Articles L. 551-11 et s., L 552-14, et R 552-11 et s. du Ceseda ; anciennement art. L744-3, L744-5 et R. 744-12 du Ceseda)

Monsieur,

Le 23/04/2020, vous avez été admis en lieu d'hébergement :

Nom du lieu d'hébergement :	CADA L'ESCALE LA ROCHELLE - 140 (C1701)
Adresse :	21 AVENUE DES CORDELIERS - 17000 LA ROCHELLE

Votre demande d'asile a fait l'objet d'une décision définitive défavorable qui vous a été notifiée le 26/05/2021.

Vous disposez d'un délai de quinze jours à compter de cette date, pour saisir l'Office français de l'immigration et de l'intégration en vue d'obtenir une aide au retour et éventuellement une aide à la réinsertion dans votre pays d'origine.

Conformément aux dispositions prévues aux articles cités en référence, je vous informe que vous êtes autorisé à vous maintenir en lieu d'hébergement jusqu'au 30/06/2021.

Il vous appartient de prendre toutes les dispositions utiles pour quitter le lieu d'hébergement.

Si vous avez sollicité l'aide au retour ou à la réinsertion dans le délai imparti, vous pourrez, à titre exceptionnel, être maintenu(e)s en hébergement pour une durée maximale d'un mois à compter de la décision de l'OFII.

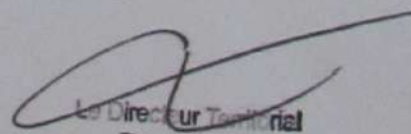
Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Remise en main propre le 14.06.21

Fait à Poitiers, le 04/06/2021

Signature du demandeur d'asile

Le Directeur Territorial


Le Directeur Territorial
Eric ROSE

→ Я получил уведомление
14.06.21 [Signature]